

projections

actions cinéma / audiovisuel

n°15

Revue sur l'éducation à l'image et l'action culturelle cinématographique



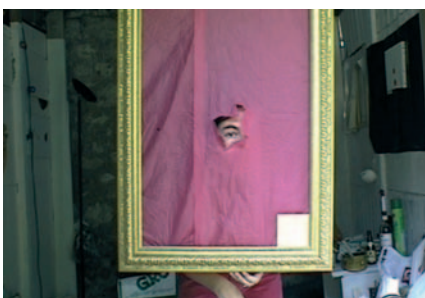
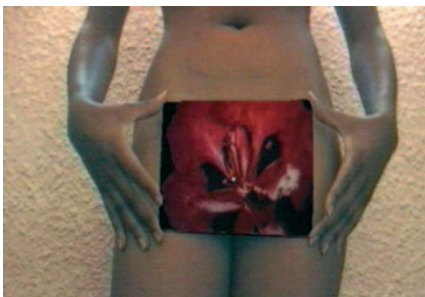
DOSSIER

images & justice



n°15 / mars - avril 2005 / 2 euros

projections actions cinéma / audiovisuel



Couverture : Lieux Fictifs

édito

Depuis la création de *Projections*, nous avons toujours publié des informations relatives aux différents lieux et cadres d'interventions des actions culturelles cinématographiques ou audiovisuelles. Il était donc normal qu'à l'occasion d'un dossier, nous évoquions de façon plus détaillée le travail autour de l'image en milieu carcéral.

Loin de nous l'idée d'être exhaustifs ou même polémiques en évoquant les difficultés ou les manquements des uns ou des autres. Ce milieu est, par définition, particulier, les actions entreprises bien souvent ignorées ou mal perçues. C'est pour cette raison nous avons choisi d'évoquer des expériences différentes afin de réfléchir sur nos pratiques et de soulever quelques remarques pour ouvrir de nouvelles pistes.

Le montage de projet, ici plus qu'ailleurs, est une affaire de personnes. Il faut souligner le mérite de tous ceux qui permettent d'aboutir à une réalisation, un atelier de pratique, une projection, une rencontre... Les blocages sont nombreux, et pas seulement administratifs.

Au-delà des difficultés, d'autres questions se posent et interpellent ceux qui s'interrogent sur leurs pratiques dans quelque milieu que ce soit : s'agit-il de filmer "la" prison, de filmer "en" prison, de filmer "sur" la prison ? La gestion du temps est importante : que faire du temps imparti dans un espace où il est lent, mais aussi très précieux ? Comment filmer "l'autre" : dans un endroit où tout le monde se regarde, où l'un surveille l'autre et où l'autre sait que quelqu'un le regarde. Comment montrer les choses tout en respectant le droit à l'image ? De très nombreuses questions restent en suspens et nous espérons que ce numéro permettra de les mettre à jour.

Il n'a pas été facile pour nous de réaliser ce dossier. C'est pourquoi, nous tenons à remercier ceux qui ont accepté de nous faire partager leurs expériences. Sans aucun doute, nous avons tous en commun l'idée que l'art et la culture, le cinéma et l'audiovisuel, sont de formidables outils de socialisation, d'apprentissage et/ou de plaisir. Les récits que nous avons recueillis en sont la preuve.

FRANÇOIS CAMPANA

sommaire

dossier images et justice

Expérience Question de regard 14
Expérience La culture "sous main de justice" 15

Enquête Actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire

5
Sommes-nous tous créateurs ? 3
Festivals, À suivre, Échos 3
"un été au ciné-cinéville" passe à 2005 ! 17

Portrait Anne Toussaint

8

Expérience Carrousel des regards

9

Expérience Histoire de s'évader

10

Entretien avec Caroline Caccavale

11

Expérience Le temps d'un court

12

Expérience Culture et insertion

13

Expérience Chaîne fragile

13

actualités

l'image et vous

Séquence du spectateur *La raison du plus fort* 4

Pour vous aider Le mécénat 16

projections n°15 actions cinéma / audiovisuel

Kyrnea International (association loi 1901) • bureaux et siège social : 80, rue du Faubourg St-Denis 75010 Paris • T. 01 47 70 71 71 • F. 01 47 70 02 10 • e-mail : asso@kyrnea.com • Site : www.kyrnea.com/LAREVUE/

Directeur de la publication Parfait Doudy • Rédacteur en chef François Campana • Rédaction Anne Feuillère, Julie Guillaumot, Nicolas Huguenin, Wilfried Jude, David Matarasso, Myriam Zémour • Maquette et Conception graphique Christine Boivin • ISSN 1636-5593 • Commission paritaire 1104 G 80597 • Imprimeur Imprimerie de Champagne - Langres • Dépôt légal mars 2005 • Abonnement pour 6 numéros 15 Euros • Prix au numéro 2 Euros • Les textes reçus sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et sur n'importe quel support est interdite.



Sommes-nous tous créateurs ?

Les 8 et 9 février dernier au CRAC de Valence, les réflexions issues des Rencontres de l'éducation à l'image en Rhône-Alpes qui se sont déroulées à destination des professionnels de l'éducation à l'image (tous dispositifs confondus), inspirent un questionnement personnel sur le rapport à la création du "passeur".

Sous le titre "Ateliers de réalisation, quels enjeux ?" ces rencontres régionales proposaient réflexions et questionnements autour d'ateliers intitulés "des pratiques en partage" alternant avec interventions et conférences. Des questions essentielles (et récurrentes !), ont été soulevées : la place de l'intervenant ou des participants, l'objet de la réalisation, la diffusion des images, etc. Point fort de ces journées : après un jour et demi de déconstruction, Alain Bergala (1), par la qualité de sa conférence *De l'acte de voir des films à l'acte de création*, en nommant clairement les choses, viendra recadrer toutes ces réflexions en s'attachant à la question de la création.

Le processus de création est fascinant dans ce qu'il a d'impossible à expliquer. Comment des sensations personnelles donnent-elles lieu à un objet artistique qui tend à quelque chose de plus universel où d'autres vont se retrouver ? À l'heure où les outils qui permettent de créer sont accessibles à tous avec le développement des caméras numériques et des logiciels de montage, sommes-nous pour autant des artistes (comme les jeunes dans les mains desquels ces outils sont mis) ? Le travail de création est, sans aucun doute, plus complexe comme l'ont expliqué Catherine Rascon, chef monteuse aux Ateliers Varan, Jean-Pierre Daniel, co-réalisateur du film *Le moindre geste* de Fernand Deligny et Josée Manenti. Il fait appel à des choses intimes, "inexplicables", nécessitant des décisions toujours solitaires (même pour un réalisateur entouré d'une équipe) qui laissent parfois de douloureuses traces chez ceux qui s'y sont investis.

Au-delà de la position de l'artiste, dans un travail d'atelier de pratique cinématographique, comment va se situer l'accompagnateur (porteur de projet ou animateur), le passeur entre les jeunes que l'on tente d'initier et le créateur (l'intervenant) lui-même ? Comment accompagne-t-on un processus de création quand on n'est pas soi-même créateur ?

Pour favoriser la création et l'imagination des



enfants que l'école s'est évertuée à brider (bridage dont nous avons parfois également fait l'objet !), ne sommes-nous pas tentés de nous cacher derrière des objectifs annexes : vouloir rendre possible la création "collective" (face à un acte qui n'est que solitaire), permettre aux jeunes de s'intégrer dans un projet, de faire l'apprentissage de la démocratie ?... Objectifs louables, certes, mais qui nous éloignent de l'apprentissage créatif !

Pourtant, le contact avec le processus créatif et la pédagogie de la création, commence, selon Alain Bergala, avec l'acte de voir des films. Il cite Jean Renoir (2) "... pour aimer un film, il faut être un cinéaste en puissance ; il faut se dire : moi, j'aurais fait comme ci, j'aurais fait comme ça ; il faut soi-même faire des films, peut-être seulement dans son imagination, mais il faut les faire, sinon on n'est pas digne d'aller au cinéma". Il nous explique qu'il serait peut-être bon de débiter en regardant les films autrement, au-delà de l'analyse filmique, "faire émerger le sensible" chez les jeunes spectateurs. Cette phase se pose en excellent préalable des ateliers... il n'est peut-être pas vain de la rappeler. D'autant plus que nous pouvons être rassurés : en tant que passeurs, nous sommes aussi un peu créateurs !

MYRIAM ZEMOUR

(1) Cinéaste de fictions et de documentaires et enseignant à Paris III

(2) Jean Renoir, *Entretiens et propos*, numéro hors série des *Cahiers du cinéma*, 1979, in Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma, Petit traité de transmission du cinéma à l'école et ailleurs*, Cahiers du cinéma / essais, 2002

Suite du Cambodge à Annonay

Le deuxième volet de la trilogie sur la communauté cambodgienne d'Annonay réalisée par l'atelier "un été au ciné - cinéville" de la MJC locale est achevé. *Trois jours sans retour* rassemble des témoignages de réfugiés sur les moments qui suivirent la prise de Phnom Penh par les khmers rouges le 17 avril 1975. La première projection se déroule presque 30 ans plus tard, le 16 avril 2005 à 17h au Théâtre d'Annonay. En soirée, une fête est organisée pour le Nouvel An cambodgien dans la salle des fêtes d'Annonay avec des danses khmères et une chorale cambodgienne. Conçu par la même équipe que le film précédent, ce nouvel opus contient des séquences tournées au Cambodge. La production du troisième volet commence à l'été 2005 et devrait être achevée en octobre.

MJC d'Annonay / Frédéric Vernier / 04 75 32 40 80
contact@mjcannonay.org

Rencontres éducation à l'image à Frontignan

Bande Annonce, pôle régional d'éducation à l'image en Languedoc-Roussillon, organise des rencontres régionales de l'éducation artistique à l'image du 2 au 4 mai 2005 à Frontignan La Peyrade. Chaque journée s'articule autour d'une problématique :

"L'éducation artistique : un enjeu territorial ?", "Projets artistiques et milieux sensibles : Quel dialogue aujourd'hui ?" et "Expérimentations esthétiques : d'autres voies ?". Une conférence d'Alain Bergala et deux séances spéciales sont prévues, notamment un programme en hommage aux premiers films d'animation. De nombreux récits d'expérience permettront de nourrir la réflexion des participants. François Campana anime la seconde journée qui s'ouvre par une présentation de films d'atelier "un été au ciné - cinéville" illustrant l'évolution du dispositif vers des préoccupations artistiques plus affirmées. En présentant des expériences pédagogiques plus singulières, Bande Annonce ouvre de nouvelles perspectives de travail à travers le cinéma expérimental ou les arts numériques. La volonté de mettre en avant la création traverse toute la programmation de ces rencontres d'éducation "artistique" à l'image.

Bande Annonce / Piala Coïc / 04 67 64 81 53
contact@a-ba.org

Fiche pédagogique de films d'atelier

La Ligue de l'Enseignement et Kyrnéa International ont réalisé un dossier pédagogique pour accompagner la découverte de trois films d'atelier : *D'une rive à l'autre* (Calais, 2002), *Du Cambodge à Annonay* (Annonay, 2003) et *D'ici et d'ailleurs* (Bobigny, 2003). Ces documentaires réalisés par les jeunes participants d'"un été au ciné - cinéville" sont entrés au catalogue du CNC Images de la Culture. Chaque film évoque des étapes de migrations de populations : la survie des réfugiés du camp de Sangatte, l'installation vers 1970 d'une communauté cambodgienne dans une ville ardéchoise, et la manière dont des enfants d'immigrés appréhendent aujourd'hui l'histoire de leurs parents. Le document produit par La Ligue de l'enseignement propose aux enseignants et aux animateurs qui veulent conduire un travail approfondi sur ces films, une méthode générale, des repères (chronologies, lexique, références), des pistes de débats et d'analyse filmique.

Ligue de l'enseignement / Catherine Fraizier
01 43 58 97 86 / cfraizier@laligue.org

Droit dans le mur

Dans *La raison du plus fort*, Patric Jean retrace l'itinéraire qui conduit de l'exclusion à la prison.

En 1933, Henri Storck et Joris Ivens tournaient *Misère au Borinage*, un film politique, radicalement engagé aux côtés des mineurs en grève dans cette région de Wallonie. Soixante-cinq ans plus tard, les nerfs à fleur de peau, le premier long métrage documentaire de Patric Jean, *Les Enfants du Borinage - Lettre à Henri Storck*, montrait la

même misère en s'articulant autour d'une absence : la faillite des utopies ouvrières, l'agonie sans soubresaut d'individus satellites sans aucune conscience collective, un silence de morts vivants...

"Après *Les enfants du Borinage - Lettre à Henri Storck*, un film qui aborde le déterminisme

social, qui nous montre comment la misère se perpétue de génération en génération, j'avais envie d'aller beaucoup plus loin dans l'analyse politique. De voir pourquoi il y avait des gens qui se trouvaient dans des situations de pauvreté, quelles en étaient les causes les plus profondes

aujourd'hui et surtout comment s'y prenait-on pour y remédier." Après deux ans et demi de tournages entre la France et la Belgique, son second film est un "carnet de voyage", "consacré à la violence sociale faite aux enfants d'immigrés et au traitement carcéral dont ils sont les premières victimes."

Scandé par des plans d'ensembles, terrains vagues, no man's land urbains d'ici ou d'ailleurs, *La raison du plus fort* raconte cet itinéraire : de l'exclusion et de la misère à la folie, à la mort psychologique, la prison. "Différents lieux s'imposaient comme fil rouge du film : la prison, les tribunaux... Et les quartiers, les lieux de vie des gens." Patric Jean fait parler des visages dignes, résignés ou

cachés, tranquillement, en de longs plans fixes, témoignages difficiles à recueillir, parce qu'il y a la méfiance d'être, encore une fois, diabolisé à la télévision et surtout parce qu'"il y a la honte". De ces jeunes désabusés et désœuvrés (qui se comparent dans leurs caves à des rats), aux tribunaux qui enferment pour avoir voler une tranche de dinde ("4 mois. Pour un type qui crève de misère. Est-ce la justice ?"), jusqu'à la prison où sont au mitard ceux qui veulent se pendre (hurlement d'un homme derrière une vitre plus déchirant que toutes les images), Jean filme un processus de mise à l'écart. "En faisant ce film, je voulais montrer ceci : la dualisation de notre société entre les populations les plus riches et les plus pauvres est de plus en plus violente. Pour maintenir une société de marché où ceux qui n'ont rien à perdre se tiendront tranquilles face à la richesse des autres, aux biens de consommation à outrance, à la publicité omniprésente, il faut une sorte d'état policier basé sur la surveillance, le contrôle et la peur de la prison." D'un côté, les grilles se referment sur les quartiers cossus, de l'autre sur les sans rien, ceux dont on démolit les HLM pour qu'ils se dispersent ailleurs, ceux qui traînent en périphérie (de Lyon par exemple où il n'y a pas de cité. La cité s'appelle Villeurbanne.), ceux qui sont en prison enfin, lieu de l'invisible, le caché du social. "J'ai compris en faisant ce film, que le principe de la prison n'est pas la privation de liberté. Celle-ci n'est qu'un moyen. Le principe de la prison est l'humiliation. Il faut faire plier (ou casser) ceux qui résistent au système, qui refusent de s'y soumettre parce qu'ils n'ont rien à perdre, qui n'acceptent pas de rester des hommes de deuxième classe parce qu'ils sont mal nés."

Film coup de poing, la caméra brandie comme une arme, *La raison du plus fort* assume sa démonstration. Ellipses, mise en opposition des populations, travail de désaturation des couleurs, voix off du réalisateur, travail de composition du cadre et de la lumière, le film va jusqu'au bout de sa logique : "Il y a urgence. Je ne crois plus du tout qu'il soit possible de faire de la politique dans un parti. Pas à cause des hommes mais à cause d'un système qui est complètement bloqué... Mais il y a d'autres manières plus efficaces de faire de la politique... C'est ce que je fais pour l'instant."

"On va droit dans le mur" dit-il. Et en regardant son film, on s'y écorche déjà.

ANNE FEUILLÈRE

Depuis sa sortie nationale le 2 février, le film voyage en avril dans les cinémas français au Havre, à Liévin, à Rouen, à Avion, à Bruay-la-Buissière, à Avignon...



Dossier IMAGES ET JUSTICE

Actions cinématographiques et audiovisuelles en milieu pénitentiaire

Donner la caméra à des détenus, introduire le cinéma en prison : une démarche récente porteuse de multiples enjeux.

Si les protocoles interministériels de 1986 et 1990 ont scellé l'entrée officielle de l'audiovisuel dans l'espace carcéral français (voir encadré), les premières actions se sont déroulées au début des années 80. "L'opportunité de mettre en place des activités culturelles en prison avait été donnée par le Ministre de la Justice Robert Badinter" se souvient Alain Moreau, enseignant à l'École nationale Supérieure des Arts Décoratifs. "Ma première intervention a duré un an et demi, il s'agissait de vidéos-correspondances entre une dizaine de détenus et leur famille. J'étais à la fois réalisateur et facteur". À cette époque circulaient "des idées sur la nouvelle télévision, l'émergence du documentaire (...) l'utopie selon laquelle on pouvait se saisir de la prison pour en faire un lieu de transformation sociale". Avec son association Fenêtre sur cour, Alain Moreau ouvre le canal interne de la Maison d'arrêt de la Santé (Paris XIVe) qu'il envisage comme une expérience de "hors télévision". "Il fallait à tout prix que ce qui soit montré diffère du modèle télévisuel

sur le fond, la forme, le rapport au temps. (...) Le paradoxe est d'avoir disposé d'une liberté absolue dans le lieu le plus coercitif" constate Alain Moreau à propos de ces actions pionnières.

En 2001, à la demande du ministère de la Justice et du ministère de la Culture et de la Communication, l'Agence Rhône-Alpes de Services aux Entreprises Culturelles (ARSEC) réalise un état des lieux des actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire. Le ministère de la Justice précise : "Dans cet état des lieux ont été formulées des préconisations qui correspondent aux grands axes de travail menés aujourd'hui par les deux ministères concernés. (...) Le public potentiel des actions cinématographiques et audiovisuelles en milieu pénitentiaire français se compose de plus de 58 000 personnes dont plus de 96 % sont des hommes". Sur la mise en place des projets, le ministère de la Justice explique : "Dans un établissement pénitentiaire, le secteur audiovisuel et cinématographique

s'inscrit dans une programmation culturelle qui peut faire place à des interventions de nature artistique et culturelle très diversifiée. (...) Cette programmation est conduite par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en concertation avec le chef d'établissement. Elle est très variable d'un établissement à l'autre en fonction notamment des partenariats que le SPIP a pu tisser avec les intervenants culturels, du type d'établissement et de la situation de ce dernier, en termes de surpopulation en particulier. (...) Les interventions proposées sont généralement de qualité quand elles sont encadrées par des professionnels. (...) Du point de vue d'une initiation à des techniques, les actions audiovisuelles s'avèrent particulièrement intéressantes. Elles le sont également, par définition, du point de vue du rapport à l'image et à l'information. Elles favorisent des prises de conscience qui conduisent à des regards peut-être plus analytiques et critiques, notamment sur ce qui est diffusé à la télévision, outil particulièrement présent en

enquête

milieu pénitentiaire. (...) Cela étant, il ne faut pas ignorer les difficultés qui peuvent se poser. Celles-ci peuvent être, comme à l'extérieur, d'ordre technique, financier et juridique (droit de diffusion et droit à l'image des personnes détenues). L'ensemble de ces difficultés a sans aucun doute un impact important sur le nombre d'interventions proposées, qui sont moins nombreuses en considération de ce qui est souhaité par les différents partenaires. (...) Les actions cinématographiques ou audiovisuelles sont possibles grâce à une forte mobilisation des personnels pénitentiaires et à la ténacité des équipes de professionnels de l'audiovisuel. (...) Dans les établissements, la mise en place d'actions culturelles est envisagée d'abord sous l'angle de l'insertion des personnes auxquelles ces actions sont destinées."

Les projets se construisent généralement autour de programmation de films sur les canaux internes, de rencontres (projections, débats) ou d'ateliers de pratique. Pour le

Centre National de la Cinématographie (CNC), le soutien aux actions en milieu carcéral participe d'une double mission d'éducation à l'image et d'aide aux publics dits "empêchés". Isabelle Gérard-Pigeaud, Responsable du département du développement des publics, observe actuellement "une énorme volonté de la part des SPIP et des acteurs culturels de faire des actions de qualité". Au point qu'il lui semble nécessaire de proposer des formations sur les droits de diffusion des images ou sur la programmation, à destination des travailleurs sociaux et des intervenants mais aussi des directeurs de prison. "Nous devons expliquer que ce n'est pas parce que l'on montre un film sur la guerre d'Algérie qu'il y aura une bagarre dans la cour". Depuis la signature de la convention entre le CNC et le Ministère de la justice (voir encadré) sur la mise à disposition du fonds "Images de la Culture", de "nouveaux clients du secteur pénitentiaire" se manifestent chaque semaine. Ils souhaitent diffuser dans leurs établissements des documentaires de création sur l'art et la société. Pour Isabelle Gérard-Pigeaud, il s'agit d'une "première étape pour la diffusion d'autres catalogues et d'autres œuvres de qualité sur les canaux internes."

Pour les films réalisés en prison par les détenus, "Il faut distinguer les travaux de type informatif de ceux à caractère culturel" souligne Jean-Paul Lascar, dont l'association Périphéries Productions (1) anime des ateliers vidéo à la Maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan. Si les premiers relèvent de la commande institutionnelle (films de prévention), les seconds s'élaborent à partir de sujets choisis par les détenus. "Il s'agit tantôt de documentaire recelant des témoignages sur la vie quotidienne dans l'établissement, la parentalité, etc., tantôt de fictions basées sur un travail d'écriture de scénario, de texte ou de dialogues."

Michel Delgado, scénariste, a animé un atelier d'écriture au Centre de détention de Val de Reuil (Haute Normandie). Il estime que les détenus veulent d'abord évoquer les questions liées à leur condition, à la réinsertion. *Les entravés* (2) met en scène deux détenus qui se croisent au moment où l'un entre en prison et où l'autre s'apprête à sortir après une longue peine. "Un moment qui ne pourrait pas exister dans la réalité" précise la réalisatrice Ingrid Gogny. "L'un explique à l'autre, inconscient de ce qu'il va vivre, la réalité de la vie carcérale ; les parents qui meurent pendant que l'on est en détention et l'impossibilité d'aller à leur

enterrement ; l'argent que l'on met de côté en travaillant en prison et dont on découvre à la sortie que la Justice vous l'a repris, ne vous laissant plus de quoi louer un appartement..."

La liberté d'expression des détenus peut se heurter à de nombreux obstacles. Pascal Le Roy, qui a dirigé des ateliers de réalisation à la maison d'arrêt de La Talaudière (Loire), cite l'exemple des *Sentiers de la prison*, un film écrit par trois jeunes détenus et retraçant le parcours qui les a conduits en prison. "Il contenait certains propos dans lesquels les détenus expliquaient qu'ils assumaient leurs "bêtises", qu'ils étaient même prêts à recommencer. Nous avons reçu des critiques de la direction (la seule fois où cela s'est produit). Elle disait que nous avions entretenu un phénomène de groupe, de fausse image (...). Ce film me touche beaucoup".

"Nous savons que la nature du message ne doit pas porter atteinte à l'image de la prison. Il ne faut pas non plus faire trop allusion à la liberté, au désir de s'échapper" explique Anne Héloïse Botrel. Dans *L'esprit de Noël*, film d'animation dont elle a coordonné la réalisation à la maison d'arrêt de Rennes, des femmes détenues ont choisi "de parler d'elles-mêmes à travers une poupée et de se remémorer un moment dont elles sont privées : la fête de Noël".

Des restrictions existent aussi au niveau de l'image. "Normalement, on ne devrait filmer ni un mur ni un visage, ce qui limite la possibilité d'imaginer des histoires" note Fabrice Tempo qui anime un atelier vidéo hebdomadaire au Centre de détention de Val de Reuil. Aux contraintes du règlement, dont la plupart des intervenants s'accordent à dire qu'elles se sont renforcées ces dernières années, s'en ajoutent d'autres, moins évidentes. Pascal Le Roy observe que "le fait qu'un film fini soit diffusé sur le canal interne est valorisant mais n'est pas sans conséquence sur le déroulement d'un atelier. Sachant qu'ils risquent de s'exposer, neuf détenus sur dix ne veulent pas apparaître à l'image".

Malgré tout, un atelier peut être l'espace d'"une grande liberté d'expression et de parole" selon Anne-Héloïse Botrel, car les intervenants ne "font pas partie de l'institution judiciaire". Pour Jean-Christophe Houde, c'est le temps du tournage, de la fabrication qui constitue une respiration dans l'univers carcéral, un "univers où l'on vit à un rythme différent, celui de la création". Réalisateur, il a dirigé au Centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier (Isère)

Définitions

Centre de détention. Prison, établissement pénitentiaire accueillant les personnes majeures condamnées qui présentent les perspectives de réinsertion les meilleures. Leur régime de détention est orienté principalement vers la resocialisation des détenus.

Maison d'arrêt. Établissement pénitentiaire qui reçoit les prévenus et les condamnés dont la durée de peine restant à purger est inférieure à 1 an, ou les condamnés en attente d'affectation dans un établissement pour peine (centre de détention ou maison centrale). Certaines maisons d'arrêt disposent d'un quartier spécifique pour recevoir des mineurs, séparé des adultes.

Maison centrale. Établissement qui reçoit les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est axé essentiellement sur la sécurité.

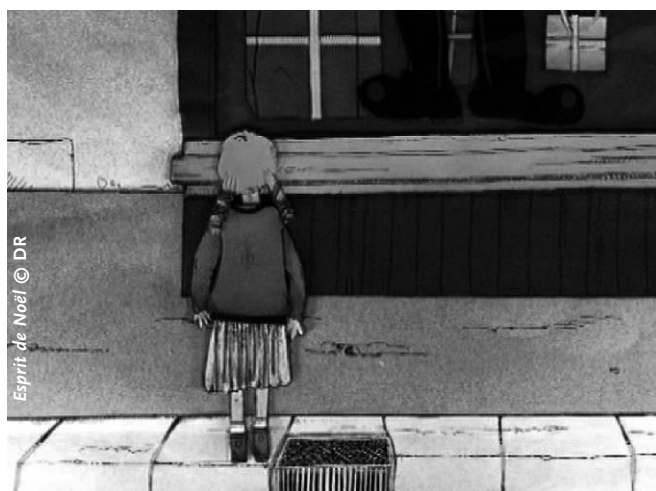
Milieu ouvert. Ensemble des mesures et décisions de justice exécutées en totalité ou en partie hors des établissements pénitentiaires, par opposition à l'incarcération. (...) Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation). Structure départementale dépendant de l'Administration pénitentiaire. Le SPIP est chargé du suivi des personnes condamnées incarcérées (milieu fermé) ou non (milieu ouvert) confiées par l'autorité judiciaire : suivi individuel, préparation à la sortie, enseignement, travail, propositions de soins, contribution aux activités sportives et lutte contre la toxicomanie.

Sources : www.justice.gouv.fr/

plusieurs ateliers de cinéma d'animation. Il juge cette technique intéressante dans ce contexte car "elle n'exige pas de savoir-faire. Chacun se sent au même niveau et y met un peu de lui-même... Contrairement aux tournages en prises de vues réelles qui obligent à faire le silence, l'animation laisse tout loisir de discuter du film et de la vie".

Méprise (2002) et *Intaulérable* (2003), deux films d'animation co-dirigés par Pierre Veck et Jean-Christophe Houde, ont été tournés en 35 mm et diffusés dans le réseau des salles de l'Association des Cinémas de



Recherche Indépendants de la Région Alpine (ACRIRA). "À l'occasion d'une projection de *Méprise* au cinéma de Loriol, un détenu a pu obtenir une permission de sortie et il est venu expliquer aux spectateurs le déroulement de l'atelier" relate Jean-Christophe Houde. Un événement rare, car pour être diffusé, un film tourné en prison doit obtenir de multiples autorisations de l'administration et des personnes filmées. C'est pour privilégier les temps de rencontre que des "Parcours autour du cinéma et de l'audiovisuel" ont été mis en place en 2004, dans les maisons d'arrêt d'Amiens (Picardie) et de Liancourt. Ils proposaient à des détenus de dialoguer avec des profes-

sionnels (monteur, ingénieur du son, chef opérateur) pour s'initier aux métiers du cinéma, avant de passer à la réalisation de courts métrages. Pauline Chasseriau, de l'ACAP (Pôle Image Régional Picardie), remarque que les intervenants sont souvent très angoissés à l'idée de dire quelque chose de blessant ou qui serait mal compris. Elle leur indique qu'il faut "privilégier le dialogue, ne pas se montrer trop magistral, veiller à faire exister chaque personne et adopter un ton si possible ludique, surtout avec les mineurs". Elle précise comment une

action peut varier en fonction de l'établissement : "Dans les quartiers pour mineurs et les maisons d'arrêt, les personnes sont en attente de jugement et peuvent sortir assez vite, il importe de fonctionner sur le court terme. Ailleurs, on recherche un travail sur la durée et la régularité".

Entre les intervenants et les détenus, l'apport est réciproque. "J'ai découvert un univers que je ne connaissais que par les médias" explique Michel Delgado. "J'ai appréhendé le quotidien de gens dont je ne connaissais pas les motifs de condamnation, juste la longueur des peines. Même si certains m'ont dit pourquoi ils étaient là, je me suis bien gardé d'avoir un jugement moral". Quand on demande à Ingrid Gogny ce qui la motive, elle répond : "j'essaie de faire un peu de cinéma avec des gens à qui l'on donne très peu de droits et qui ne doivent pas être privés de ces choses essentielles, comme la création ou l'échange, même si elles semblent superflues à certains". En revanche, elle ne croit pas "à la réinsertion

par le cinéma" et "n'aime pas l'idée qu'il soit mis au service de quelque chose".

L'Atelier de création cinématographique et d'animation audiovisuelle de Normandie (ACCAAN), qui intervient au Centre pénitentiaire de Caen, a proposé à la fin des années 90 une formation d'opérateur projectionniste. "La part théorique était associée aux cours du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) et la pratique était effectuée sur du matériel de projection 35 mm et 16 mm que nous avons apporté" explique le Directeur, André Guéret. Elle a permis à l'un des six détenus d'obtenir le CAP de projectionniste. Il considère que cette formation, "moralement stimulante", n'était "sans doute pas la plus adaptée" à un cadre comme la prison. Il lui préfère les formations en vidéo (montage et prise de vues) dispensées aujourd'hui au sein de CIS-7 Vidéo, l'atelier de la prison mis sur pied avec l'ACCAAN "Elles ont déjà permis à trois personnes de se réinsérer : l'une a monté son affaire (en dehors de l'audiovisuel), les deux autres ont été embauchés par nous en CDI et CES".

"Les questions liées à la réinsertion sont complexes" estime Jean-Paul Lascar, "elles dépendent du passé de chacun, de ce qu'il va trouver à sa sortie de prison, du fait qu'il sera entouré familialement ou non. Nous ne pouvons pas faire de miracle" conclut-il. "Néanmoins, dans le drame que peut constituer une expérience de détention, tout accompagnement éducatif ou culturel, s'il est bien mené, peut être perçu comme une éclaircie".

DAVID MATARASSO

(1) Périphérie Productions travaillait en binôme avec l'association Eurodélécs

(2) Titre du projet : Les mains libres.

Nous tenons à remercier pour leur collaboration : Images de la Culture, l'Observatoire international des Prisons (OPI) et la revue *Dedans dehors*.

Protocoles

Le 15 décembre 1985, le garde des Sceaux autorise l'usage de postes de télévision par les personnes incarcérées.

Le 25 janvier 1986, les ministres de la Culture et de la Justice signent un protocole d'accord évoquant l'introduction d'équipements vidéo dans les établissements pénitentiaires, la possibilité de mettre en place des ateliers d'expression audiovisuels et des réseaux de télévision internes, ainsi que la mise en place d'espaces pour la projection de films.

Le 15 janvier 1990, un protocole encourage le développement des activités de création ou la diffusion de programmes concourant à la formation. Il permet de mettre en place huit Centres de Ressources Audiovisuelles (Crav).

Le 13 avril 1999, un décret autorise la création dans chaque département d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) chargé de faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion. Le SPIP est la fusion de services intervenant en milieu ouvert, en direction des personnes condamnées libres (Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés) et de ceux qui, intervenant en milieu fermé, en détention, prennent en charge les détenus (Service Socio-Éducatif des établissements pénitentiaires).

En 2003, une convention est signée entre le Centre national de la Cinématographie, la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice et la Délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la Culture. Elle ouvre aux détenus le catalogue Images de la Culture, un fonds de films documentaires d'environ 2 000 titres.

Donner à voir

Anne Toussaint, réalisatrice

Elle est calme, posée et déborde de projets : finir *Fragments d'une rencontre*, tourné avec l'atelier de réalisation de la Santé, le diffuser en salle, créer dans sa ville un atelier de réalisation autour de l'habitat... Et son association Les Yeux de l'Ouïe continue ses activités : projections intra muros de l'atelier de programmation des détenus, travail de diffusion en Lorraine, ateliers de réalisation avec des habitants de Nancy...

La prison est un hasard sur son chemin. Institutrice pendant 9 ans, elle passe aussi une licence de cinéma et pratique la vidéo amateur. Lorsqu'elle se met en disponibilité, elle est vite engagée comme assistante à la



réalisation sur un film de Jean Pierre Mocky, *Ville à vendre*, qui se tourne dans sa région. Un ami lui confie le cadrage et le montage d'un court métrage qu'il tourne avec l'atelier d'art plastique de la prison de Metz. "Deux ans plus tard, le centre

de ressources audiovisuelles s'est créé et on m'a proposé de m'en occuper. J'ai accepté et n'en suis plus sortie!" explique-t-elle en riant. Elle sent qu'elle tourne un peu en rond à Metz, elle vient faire les Ateliers Varan à Paris. Elle rencontre Alain Moreau et travaille avec lui à la Santé. Lorsqu'il s'en va, elle crée l'atelier "En quête d'autre regard". Tranquillement, Anne Toussaint met les points sur les i : "Je ne fais pas de la réinsertion". Elle ne se sent ni "assistante sociale, ni psychologue, ni visiteuse. Je ne viens pas assumer ma bonne conscience de citoyenne". Il s'agit d'un travail de création qui permet aux personnes détenues d'exister autrement, hors de leur statut de prisonniers : "Je viens les emmener ailleurs".

À Metz, filmer le quotidien des prisonniers pour le rediffuser sur le canal interne lui semble "une boucle d'images insupportable". Parce qu'elle-même s'y intéresse, elle cherche du côté de l'art vidéo : "Il y avait là la possibilité de nourrir une création poétique. Je m'étais rendue compte que la poésie avait une place

importante pour les prisonniers, ils en lisent et en écrivent beaucoup. Autour du symbole, de la métaphore, la continuité avec l'art vidéo s'imposait. J'ai commencé à ramener des films que nous avons visionnés ensemble et c'est vite devenu enrichissant." L'atelier de programmation devient le cœur de la philosophie des Yeux de l'Ouïe. Objet de partage et de discussions, l'image permet de se connaître sans parler de soi et d'installer un langage commun autour du cinéma. Elle n'aime pas trop le terme d'éducation à l'image : "Je ne pense pas qu'on éduque un regard, je pense qu'on le cultive, qu'on le nourrit, comme un jardin." Peu à peu, à force de voir des choses différentes, le désir de réaliser soi-même émerge. Et grâce à l'atelier de programmation, s'affranchir des images ordinaires est devenu possible. Notamment celles de télévision, qui, pour elle, fait partie intégrale du dispositif carcéral : "Ce qui m'importe, c'est qu'ils trouvent la forme la plus juste pour arriver à dire ce qu'ils ont envie de dire. Ce n'est pas évident. Cela passe par beaucoup de discussions, de propositions, pour arriver à un point de concordance."

Aujourd'hui, elle sent qu'elle est à la fin d'une étape. Les films d'ateliers sont devenus une manière à part entière de faire du cinéma : "Connaître la vie des autres ne m'intéresse pas. L'image peut dire bien plus sans témoignages, monstres, toute l'exhibition pornographique de la télévision. Que l'autre me montre ses images, voilà ce qui m'intéresse. Je rêve que chacun puisse réaliser les images qu'il voit les yeux fermés." Elle s'interrompt puis ajoute : "Je veux faire un cinéma communiste. Je passe mon outil. Je n'ai jamais fait l'expérience de la prison. Seuls ceux qui la vivent peuvent la filmer. La prison est lieu de l'immobilité, un poste d'observation d'où se crée une mise à distance de la société, que nous, nous perdons de vue parce que nous y sommes immergés. Eux sont dans un temps mort qu'ils doivent habiter. La prison m'a appris le plan fixe, sa longueur. Les prisonniers passent des heures, immobiles, à regarder leur verre. Passer ma caméra m'a permis de découvrir un langage cinématographique. Je ne peux pas parler à la place de quelqu'un, je ne peux que parler de moi. Je le fais en filmant des gens qui se rencontrent et font du cinéma."

ANNE FEUILLÈRE

Carrousel des regards

Pendant deux ans, des étudiants de Sciences Po Paris sont venus à la Santé rencontrer des détenus. Construit autour de la question des images et de l'acte de voir, l'atelier "En quête d'autres regards" de la Santé a abouti à la création de films expérimentaux. Projetée lors de la dernière édition des Écrans Documentaires d'Arcueil, la première version de *Fragments d'une rencontre* d'Anne Toussaint est une suite de quatre tableaux où se confrontent les regards des étudiants et des personnes détenues autour d'images produites. En filmant l'élaboration des images sous nos yeux, grâce à la mise en abyme des films dans le film et à ces allers-retours entre filmeurs, films et filmés, *Fragments d'une rencontre* créé un véritable tourniquet des regards. Peu à peu, par touches, des subjectivités et des imaginaires prennent forme.



Fragments d'une rencontre ©Anne Toussaint

Imaginaires en marche

Fragments d'une Rencontre s'ouvre sur une épiphanie ratée. Dans *Rue des Plaisirs*, Akim, un détenu, décrit à Antoine la rue Saint-Denis. Impressions, souvenirs d'un lieu tout droit surgi du passé, Akim décrit un lieu mythologique, fait de joies, de plaisirs et derrière ses persiennes, de misère humaine et de cruauté. Lorsque Antoine revient avec les images qu'il a tourné sur place, Akim laisse poindre son désappointement. Les images d'Antoine sont volées. Rapides, furtives, elles n'osent s'approcher de ce cœur palpitant qu'Akim semblait désirer et ne recréent pas cet espace mythologique. Face au récit d'Akim, le spectateur était dans la même situation qu'Antoine. Il est maintenant dans la même position qu'Akim, la même attente et la même frustration. Antoine ne peut pas filmer l'imaginaire d'Akim : il n'est pas possible de tourner les images d'un autre. La *Rue des Plaisirs* dévoile un individu, une intimité irréductible à l'enfermement. Dans le fossé qui séparent les images mentales des images filmées, deux subjectivités prennent forme en s'opposant.

Mises en images

Dans *Ébullition*, des élèves discutent avec Khalid de la meilleure manière de symboliser son sentiment d'enfermement. Pour eux, la cocotte minute et sa soupape en sont une bonne métaphore. Pas pour lui qui ne voit pas dans son univers de soupape de sécurité. Une image cinématographique se décide ici. Derrière la question de la représentation du réel, se joue la dramaturgie intime du cinéma : rendre sensible un ressenti.

Sirine, le film de Khalid, en acquiert une puissance étonnante, soulignant la singularité de la mise en image de l'intime. Pendant qu'en très gros plan fixe, de l'eau commence à bouillir, une voix off et monocorde scande "promenade - douche - gamelle". L'eau bout, de plus en plus vite recouvrant de son bruit assourdissant la voix off. Le film s'arrête brusquement sans que rien ne soit venu mettre un terme à ce mouvement croissant.

Le temps intérieur

Après *Le cadre d'Anna*, où la jeune étudiante de Sciences Po pense la notion de cadre et en discute avec Diego, l'un des détenus participant à l'atelier, Alexandra discute avec Saïd de son film, le dernier de *Fragments d'une Rencontre*. Devant les images de Saïd, Alexandra en interroge le symbolisme. La perception du temps est ici ce qui clairement les oppose. Pour Saïd, la création d'images est un acte de réappropriation et *Projections* est une méditation sur le temps où "la caméra, montre même ce que tes yeux ne verront pas." Sur de longs plans fixes d'images de nuages, de gouttes d'eau, d'écoulement de lumières, la voix off égrène l'en-nui, le vide, la perte. Calme, méditatif, le film de Saïd distille l'immobile, montrant des images presque statiques sans repères spatiaux ni temporels, confondant intérieur et extérieur, donnant à sentir ce temps qui ne passe pas : un robinet goutte, monotone. Quelques plans plus loin, il goutte toujours, mais les images sont imperceptiblement montées à l'envers.

ANNE FEUILLÈRE

Échanges

Mai 2004, Maison d'arrêt d'Orléans, un groupe de huit hommes, atelier de programmation : la représentation des femmes dans le cinéma.

- Alors, qu'est-ce que vous pensez d'un personnage comme Erin Brokovitch ?
- Bien, elle se bat, elle est seule avec ses gosses, elle lâche pas l'affaire.
- Mais la manière dont elle est habillée, vous en pensez quoi ?
- Ben elle est un peu chaudasse quoi, avec ses mini, ses décolletés, et tout.
- Vous croyez qu'elle s'en sert pour arriver à ses fins ?
- Ouais, mais c'est pas ça l'important. L'important, c'est que cette meuf elle assure et c'est tout.
- Si vous croisez une fille comme ça dans la rue, vous pensez que c'est une allumeuse ?
- Bah, ouais et non, c'est sûr qu'elle est provocante, mais c'est pas ça qui compte.
- Une fille en mini-jupe, c'est pas forcément une allumeuse, ni une fille facile.
- Ouais, mais pourquoi elle a besoin de s'habiller comme ça ?
- Ben, déjà, rien ne l'empêche. Elle en a le droit. Si ça pose un problème aux gars, c'est plutôt à eux de se calmer qu'à elle de se rhabiller.
- Ouais, c'est facile de dire ça : moi par exemple, j'ai été élevé par des femmes jusqu'à l'âge de huit ans. Après tu deviens un homme et tu restes avec eux. T'as pas vraiment de rapports avec les filles. Ça aide pas toujours. Toi, t'as de la chance.
- Ouais, mais j'ai pu côtoyer des filles très tôt dans ma vie. J'ai plein d'amies filles.
- En plus en prison, on est carrément plus sensible à ça tu comprends ?
- C'est vrai qu'il y a plus de filles que d'hommes sur la planète ? Ça veut peut-être dire que les hommes y sont faits pour avoir plusieurs femmes.
- Ah bon ? Ben si c'est le cas, ça doit pas empêcher les femmes de faire pareil.
- Moi je crois que les femmes, c'est fait pour être maman. Dans la nature c'est comme ça partout, et les mâles ont plusieurs femelles.
- Faux. Il se trouve que l'on trouve toutes les formes de sexualité et de type de couples dans la nature : polygamie, monogamie, matriarcat, même homosexualité.

Silence.

- C'est quoi déjà, ton film ?

Parfois, dans un espace aussi difficile et violent que la détention, s'engagent des échanges entre des hommes qui n'auraient absolument pas lieu ailleurs. Dommage que la parole renaisse et que l'échange existe dans ce type d'endroit. Ce jour-là, nous avons été beaucoup plus loin dans l'intimité. Par contre, il n'y avait pas de femmes présentes...

WJ

Histoire de s'évader

La Maison d'arrêt de Chartres a accueilli durant l'été 2004 un atelier de scénario animé par le scénariste et réalisateur Frédéric Videau (*Variété française*).

Proposer un atelier de scénario, dont la visée finale ne soit pas une réalisation mais l'écriture elle-même peut être déconcertant. L'idée s'inscrit dans la "tradition" des ateliers d'écriture mis en place à la Maison d'arrêt de Chartres, explique Wilfried Jude de l'APCVL*. Il a été sollicité par le SPIP de l'Eure et Laetitia Amette (Agent de justice). "Tout en souhaitant rester dans le domaine de l'écriture, ils voulaient aller voir du côté du cinéma".

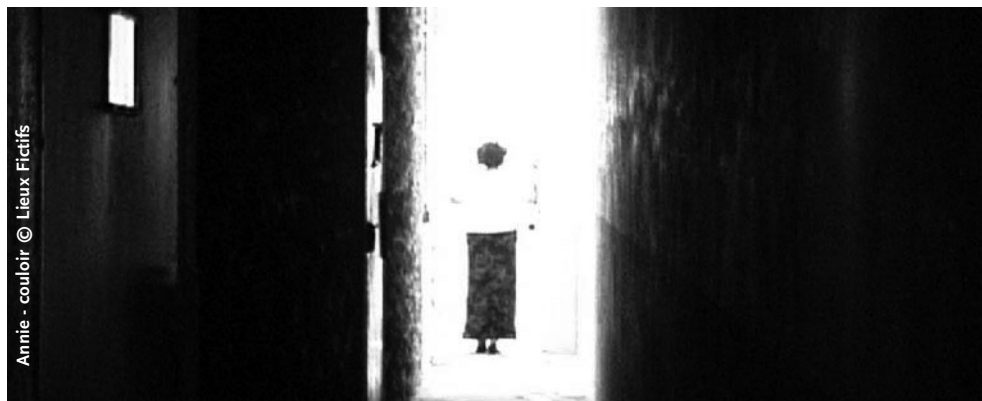
"Dès la préparation, j'avais prévenu qu'il serait impossible d'aboutir à un scénario de long métrage", précise Frédéric Videau. "Le but était d'arriver à faire comprendre qu'un scénario obéit à des règles que l'on doit être capable de contourner". Comment ? Pas en faisant écrire les gens de but en blanc mais en procédant à un travail d'initiation : projection d'extraits, discussions, exercices. "Je donnais des noms de personnages, sans préciser s'il s'agissait d'hommes ou de femmes et je demandais aux détenus d'imaginer leur "pedigree". Ou bien je m'appuyais sur des morceaux de musique et demandais aux participants ce qu'ils leur évoquaient en termes d'images et de sensations".

L'autre partie du travail consiste à imaginer une histoire. Frédéric Videau suggère aux participants

de lui donner "un côté melting-pot" - gitan, arabe, polonais...- et de parler de ce métissage".

Mélange parfois explosif, comme lors d'une séance de travail violente où l'un des participants refuse que l'un des personnages soit juif. "Il disait que l'on parle toujours d'antisémitisme et jamais du racisme anti-arabe, il n'avait pas envie de faire d'un juif le héros de l'histoire. J'ai dû l'interrompre pour refaire un point historique". Il poursuit : "Ils avaient des vues assez larges, pas du tout focalisés sur leurs histoires personnelles. Il y avait dans leurs projets des ambitions politiques, au sens noble du terme".

Frédéric Videau observe chez les participants les mêmes différences qu'entre les scénaristes professionnels. "Certains avaient de bonnes idées narratives. D'autres étaient davantage dialoguistes. Je les encourageais à foncer sur leurs points forts". Comment ont-ils vécu le fait de travailler sur un scénario qui ne débouche pas sur un film ? "Ils en ont tiré tout ce qu'ils pouvaient en tirer, dans les conditions qui étaient les nôtres, enfermés dans une salle pendant trois heures. Le dernier jour, en me prenant dans un coin, ils m'ont dit, chacun à leur façon, que le temps de l'atelier, ils étaient sortis de prison. Ils avaient les boules que cela s'arrête".



d'être "dans le fil de leurs expériences" tout en restant vague : il s'agit de partir de ce qu'ils connaissent pour aller "au-delà". Parmi les idées proposées, le thème du quartier et l'opposition quartier/extérieur reviennent fréquemment. "Le quartier, où ils s'ennuient, où ils passent tout leur temps, un espace connu, protecteur. L'extérieur constitue une sorte de zone d'expérience mais aussi de danger potentiel avec moins de repères".

Rapidement, plusieurs participants s'orientent vers le "road-movie". Ils souhaitent raconter la fuite d'un petit groupe de personnages, avec l'en-

Frédéric Videau a accepté cet atelier au regard de ses propres questionnements sur le système pénal. "On peut déjà s'interroger sur le fait que l'on prive quelqu'un de sa liberté parce qu'il a fait une bêtise. Mais pourquoi le priver de formation, d'éducation ou de dignité (...). C'était pour moi une façon de mettre mes actes en conformité avec mes pensées, d'apporter ces connaissances et un peu de respect aux gens enfermés".

DM

* Atelier de Production Centre / Val de Loire

Lieux Fictifs en prison

À travers les ateliers audiovisuels du centre pénitentiaire des Baumettes, Lieux Fictifs met en œuvre la capacité des images (vidéo, photographie) à relier l'intérieur et l'extérieur, l'individu et le collectif. Rencontre avec la responsable de l'association, la réalisatrice Caroline Caccavale (*L'épreuve du vide*).



Maguy - fleurs © Lieux Fictifs

De quelles images manque-t-on en prison ?

La prison signifie d'abord une privation de la liberté de circuler. Le corps est contraint dans le temps à l'intérieur d'un espace. C'est également un lieu de disparition de l'image puisqu'en passant de l'autre côté du mur, on perd contact avec la société et, plus intimement avec ses proches, ses amis. Il est difficile d'y avoir une représentation physique de soi et elle est très fragmentée - on ne trouve en cellule que de petits miroirs. L'image de soi passe aussi par le regard des autres. En prison, les seuls regards posés sur vous au quotidien sont celui de la surveillance ou des co-détenus. Au-delà du fait qu'elle vous prive de l'image du monde extérieur, la prison altère des fonctions vitales comme la mémoire, la pensée et l'imaginaire qui manquent de stimuli sur lesquels s'appuyer. Dans ce lieu, le travail sur l'image auprès des personnes incarcérées n'est pas anodin. C'est un travail de reconstruction, plus que de réinsertion. Il permet au détenu de se ré-envisager, de reconstruire un récit morcelé et bien souvent figé dans la mesure où les dernières choses que l'on a racontées sur lui l'ont été par ceux qui l'ont connu en prison.

Lieux Fictifs se revendique comme un "laboratoire". En quoi vos ateliers constituent-ils des expériences ?

L'écriture n'est jamais préétablie, elle s'élabore en fonction de nécessités. Les artistes, les cinéastes et les vidéastes ne viennent pas "encadrer" une réalisation mais se placer au même endroit que les détenus pour s'interroger avec eux. Je leur demande toujours de se remettre en question avec leurs pratiques. Nous pensons qu'il faut replacer les questions artistiques dans la société. On a trop longtemps pensé que l'art était "pur", que le peuple devait en rester éloigné ou bien y accéder via une forme réduite, une sous-culture. C'est dangereux. Tout le monde est capable de se poser des questions philosophiques, d'avoir des émotions artistiques. Lors des ateliers,

des participants qui ne savent ni lire ni écrire sont en capacité de regarder et d'écouter *L'Abécédaire* de Gilles Deleuze. On peut faire partager une pensée sans la dénaturer.

Le visionnage de films tient-il une place dans la genèse des projets ?

Oui, très importante. Les détenus analysent toujours des œuvres en rapport à leur thématique. Pour *gm²*, qui nécessitait un travail sur le jeu d'acteur, nous avons étudié la représentation de la prison. Cette année, le réalisateur Dominique Comtat a montré pratiquement toute l'œuvre de Bresson. Les participants travaillent sur la simplicité des moyens, sur la façon dont on peut construire une image avec peu de choses en installant la durée dans le plan. Le temps est une question à laquelle ils nous renvoient sans cesse. Dehors, ce temps s'est accéléré. Nous sommes pris dans une course, nous manquons de temps. À l'intérieur, on se retrouve dans un temps béant, total, vidé de sens. La société refuse de penser à la façon dont il pourrait être habité.

La remise en cause de la prison est-elle un des objectifs de votre action ?

La remise en cause de la prison est-elle un des objectifs de votre action ?

Il ne s'agit pas de critique. Je pense qu'il faut arrêter de fantasmer ou de rejeter ce lieu pour commencer à le regarder autrement. Il fait partie de notre société. La question est : quel sens veut-on lui donner, quel sens veut-on donner à la peine ? Je n'ai pas de message, la réflexion doit être collective.

Tournés en prison, les films de Lieux Fictifs sont dirigés vers l'extérieur. Est-ce à nous que les détenus s'adressent ?

Sans cette inversion du regard, l'indécence et la violence seraient totales. Mais je crois que la même question résonne à l'extérieur. La prison pose seulement les problèmes de façon radicale et c'est pour cela que nous choisissons de mettre le cinéma à l'épreuve de ce lieu : il nous renvoie à des pratiques radicales. Dehors, ce que l'on produit en permanence sur les gens et la société est violent, voyeuriste et l'on ne s'en rend pas compte. Nous sommes sans cesse sous le regard de l'autre, face à des caméras dont nous ne savons pas si elles nous enregistrent. L'acte de filmer est terriblement banalisé. Il faudrait filmer au-dehors avec la même conscience que lorsque l'on filme en prison.

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID MATARASSO

Projets pour 2005

Périphéries Productions organise plusieurs ateliers audiovisuels avec les détenus de la Maison d'arrêt de Bordeaux Gradignan. Chaque semaine, l'atelier programmation permet aux participants de visionner et de débattre d'un film en présence du réalisateur. Ils peuvent s'aguerrir tous les mois aux techniques et aux genres documentaires grâce au réalisateur David Foucher. Ils rencontrent ainsi une dizaine de réalisateurs par an. Les débats sont filmés par les détenus qui participent à l'atelier de réalisation et à un atelier "animation/ graphique" afin de créer des éléments visuels d'habillage d'antenne pour la remise en route du canal interne.

Périphéries Productions / Caroline Anselm
05 56 32 96 05 / canselm@periph-prod.com

En Nord-Pas de Calais, l'association Hors Cadre organise des ateliers de programmation au Centre de détention et à la Maison d'arrêt de Loos et au Centre pénitentiaire de Longuenesse. Pour chaque projection, un groupe de détenus choisit le film à partir de trois ou quatre propositions qu'il visionne en VHS ou DVD. Florence Ferrandi aide ensuite le groupe à préparer la rencontre en cinq demi-journées de travail. Le jour de la séance, les détenus prennent en charge le débat avec l'invité. Dans les deux établissements de Loos, les ateliers sont organisés à l'année : une session par trimestre avec une projection à l'ensemble des détenus en fin de session. Au centre de détention de Loos, la première projection a lieu le 4 avril en 35 mm en présence d'Ismaël Ferroukhi pour *Le Grand Voyage*. Deux sessions (centre de détention de Loos et Longuenesse) s'inscrivent dans le cadre d'"un été au ciné - cinéville".

Hors Cadre / Florence Ferrandi
03 20 33 06 66
horscadre.ferrandi@wanadoo.fr

La Cinémathèque de Bretagne propose de mettre en place un cycle de projections de 12 séances à la Maison d'arrêt de Saint-Brieuc dans le courant de l'année avec rencontres de réalisateurs, auteurs et techniciens.

Cinémathèque de Bretagne
G. Le Traon et C. Arnal / 02 98 43 38 95
cinematheque.bretagne@wanadoo.fr

La MJC Aliénor d'Aquitaine organise avec le SPIP de la Vienne, des actions à la Maison d'arrêt de Poitiers. Un atelier de réalisation de court métrage d'animation se déroulera avec les mineurs du 11 au 15 avril 2005, encadré par Marine Anthony, étudiante à l'École Supérieure de l'Image de Poitiers. Cet atelier a commencé dès février par le visionnage de films d'animation réalisés dans d'autres ateliers et s'achève le 3 mai par la diffusion du film des jeunes détenus. La MJC programme aussi des projections de films d'ateliers "un été au ciné" dans le quartier des hommes et celui des femmes entre avril et juillet 2005.

MJC Aliénor d'Aquitaine / Euryale Barthélémy
05 49 44 53 52 / cinegarnin@ac-poitiers.fr

Le temps d'un court

En avril 2004, la MJC Aliénor d'Aquitaine organise des projections de courts métrages à la Maison d'arrêt de Poitiers. Sollicitée par la médiatrice culturelle du SPIP 86, qui connaissait le travail de la MJC dans le cadre d'École et cinéma et "un été au ciné", la MJC a proposé de montrer des films d'atelier réalisés dans le cadre d'"un été au ciné".

Projection, discussion, goûter : c'est le déroulement des séances organisées à la Maison d'arrêt de Poitiers, quatre au total, deux dans le quartier des mineurs, une dans celui des femmes et chez les hommes. Des séances axées autour de la question des relations hommes-femmes. "C'est le thème qui s'est dégagé de la sélection effectuée par la médiatrice culturelle à partir des films que nous lui avons présentés", explique Euryale Barthélémy, animatrice cinéma de la MJC.

"À la première diffusion chez les mineurs, nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas forcément facile de parler avec eux de ce type de relations", se souvient Thierry Albert, de la coordination "un été au ciné-cinéville". "Nous nous sommes alors attachés à la notion de genre : la fiction (*Sexe faible*), le clip (*Bus driver*), le film d'animation, le documentaire (*Mode in France*). Nous avons discuté de la forme, de la façon dont les films se font. Combien de temps ont mis les filles à tourner *Mode in France*, par exemple. Ils pensaient qu'un documentaire prenait moins de temps à être tourné qu'une fiction". *Mode in France*, qui prend pour sujet la façon dont les gens s'habillent et ce que cela véhicule en termes culturels et personnels, a suscité "beaucoup de réflexions". Pour ces mineurs qui découvraient des films tournés par des jeunes de leur âge, le principe des ateliers était sujet à discussion. "Nous avons expliqué dans quel cadre ces films s'inscrivaient. Beaucoup connaissent les maisons de quartier, nos missions de proximité. Cette démarche les touche".

Au cours d'une séance, les jeunes détenus ont pu voir le premier film d'un jeune réalisateur de Poitiers, Nicolas Abbas, *En attendant septembre*, qui évoque les difficultés liées au couple, à la drogue. Des rencontres en petits groupes qui constituent, selon Euryale Barthélémy, des moments "forts", "privilegiés". "On nous avait dit que les discussions pourraient être difficiles, avec de la provocation" raconte-t-elle. "Cela n'a pas du tout été le cas. Ils étaient très heureux et étonnés de voir que des gens de l'extérieur venaient travailler avec eux et leur montrer des films".

Dans le quartier des femmes, certaines détenues avaient participé l'année précédente à un atelier de film d'animation. Ayant obtenu l'autorisation de le



diffuser, les intervenants ont apporté d'autres films d'animations, d'ateliers ou professionnels. Ils ont servi de base de discussion et suscité "un véritable engouement". Le film d'animation a aussi touché les hommes et pour une autre raison : "Il était réalisé par des enfants. La plupart des détenus ont des enfants et ils en sont éloignés" note Thierry Albert. Il fait aussi remarquer : "De vieux taulards qui ont une culture très importante auraient aimé voir des documentaires sur des sujets plus poussés, des choses plus achevées que des films d'ateliers (...). Les détenus manquent d'images différentes de celles qu'ils voient à la télé. L'un d'eux disait que dans sa cellule, il n'avait que les matchs de foot ou les émissions de TF1. Il aimerait voir Arte, mais ils sont trois. C'est le truc le plus facile qui l'emporte". En 2005, les détenus pourront participer à quatre séances supplémentaires ainsi qu'à un atelier de réalisation de film d'animation en tourné-monté. En revanche, plus question d'apporter des produits venant de l'extérieur pour le moment du goûter. Euryale Barthélémy se rappelle : "À partir du moment où nous le servions, où l'on buvait un verre, quelque chose d'autre avait lieu. Les difficultés à l'intérieur même de la prison ressortaient, les problèmes de nourriture, de détention... Les détenus ont besoin d'en parler. Nous essayons de cantonner notre intervention au cinéma, mais nous sommes humains". Pour elle, qui passe devant la maison d'arrêt "tous les jours", c'est en partie la curiosité qui l'a conduite à animer ces ateliers. "C'est intéressant de découvrir l'intérieur et de se confronter à la réalité" observe-t-elle. "Hormis le fait que ce lieu n'est pas facile à appréhender, je travaille avec les détenus comme avec d'autres personnes (...). Nous ne connaissons pas leurs histoires et nous n'avons pas à savoir pourquoi ils sont là". Elle conclut en disant : "Ce qui me plaît dans ce travail, c'est de transmettre ce que j'aime (...), dévoiler la technique, transmettre le côté magique de faire des films".

DM

Culture et insertion

Jean-Jacques Cantegrel est le Directeur du SPIP 13, qui travaille en collaboration avec Lieux Fictifs au centre pénitentiaire des Baumettes.

Le SPIP propose-t-il des activités culturelles à destination des détenus ?

C'est une sorte de tradition depuis la création des éducateurs pénitentiaires, il y a près de quarante ans. Cela dit, l'évolution du métier fait que les travailleurs sociaux sont de moins en moins impliqués dans les activités culturelles. Ils ont tendance à confier ce rôle à des associations socioculturelles présentes dans chaque établissement ou à des partenaires qu'ils rétribuent soit par subvention, soit à l'acte. Les activités culturelles concernent surtout des personnes détenues, il en existe très peu en milieu ouvert, en tout cas dans notre département.

Quel est l'apport des activités culturelles ?

La culture est quelque chose qui n'attire pas a priori les détenus. Il nous paraît important de leur donner une raison supplémentaire de vivre, un centre d'intérêt qui n'ait pas trait aux valeurs marchandes.

Que pensez-vous de la collaboration entre le SPIP et l'intervenant culturel Lieux Fictifs ?

L'intervention de Lieux Fictifs est particulière. On connaît sa réussite aujourd'hui grâce à des diffusions nationales. Il s'agissait au départ d'une action de formation professionnelle sur les métiers de la vidéo,

qui s'est progressivement doublée d'une dimension culturelle. Les gens en formation sont devenus créateurs, nous avons dépassé le schéma théorie/formation/recherche d'emploi. En cela, le travail de Mme Caccavale est reconnu par tous, par nous comme par les personnes détenues.

Qu'apporte cette ouverture à la création en termes de réinsertion ?

Certains des détenus ayant été stagiaires avec Lieux Fictifs ont trouvé des emplois dans les domaines du montage, du son, de l'éclairage. Cela fait prendre conscience aux détenus du fait qu'ils sont capables de faire quelque chose. La relation qu'ils peuvent avoir avec les personnes qui travaillent dans la sphère culturelle est très valorisante, encore meilleure qu'avec les soignants qui les considèrent comme des malades. La culture est un apport supplémentaire, insuffisant pour se réinsérer, mais qui peut donner aux gens confiance en eux, ce qui est essentiel dans la réussite de la réinsertion.

Ces actions modifient-elles le rapport des détenus à la télévision ?

La télévision, lors de son introduction en milieu pénitentiaire, a été très mal vécue par les personnels. "Ils sont en détention,

pas au club Méd" disait-on. Puis, les personnels se sont rendus compte qu'il s'agissait d'une drogue, moins dangereuse que d'autres peut-être, même si nous n'en sommes pas sûrs... Moi qui ai connu une autre époque où les personnes qui arrivaient en prison découvraient la lecture, j'ai regretté que la télévision passive se répande comme cela. Quand il s'agit d'un atelier vidéo, c'est tout à fait différent, il est très intéressant de donner à créer quelque chose. Cependant, au sein de la détention, il n'y a qu'un petit nombre d'élus sur les 1500 ou 1800 que compte la prison. Les ateliers suscitent beaucoup d'attrait et focalisent un peu les jalousies, même s'il est difficile de cerner les motivations profondes des candidats.

Quel bénéfice représentent ces actions pour l'administration ?

Il faudrait demander au directeur de l'établissement pénitentiaire. En ce qui me concerne, je pense que si cette institution, conçue pour surveiller et punir, peut enrichir l'intellect des personnes qui lui sont confiées, et faire autre chose que de la garde, elle prépare l'insertion. J'en suis convaincu.

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID MATARASSO

Chaîne fragile

Vingt ans après l'entrée de la télévision dans les prisons françaises, le canal interne reste un outil sous-employé.

"Camisole cathodique ou petite fenêtre sur l'extérieur, c'est 50/50" déclare le cinéaste Alain Moreau à propos de la télévision en prison. Une télévision omniprésente, payante, entre les chaînes desquelles se glisse parfois le "canal interne". Un certain nombre de prisons s'en sont dotées dans les années 80/90. Aujourd'hui, la plupart ne fonctionnent plus ou irrégulièrement. Les prisons des Baumettes et de La Santé constituent des exceptions notables. Manque de moyens ? Pas seulement. La pérennité d'un canal interne dépend du soutien de la direction de l'établissement, parfois changeante dans un univers où la sécurité est le maître-mot. Or, "l'intrusion d'une image au sein du système carcéral semble potentiellement subversive, on pense qu'elle peut servir de relais pour une fronde générale" rappelle Bernard Fraissard, qui a effectué pendant quatre ans une mission d'animation de canal interne à Saint Quentin-Fallavier. Enfin, un canal interne reste difficile à mettre en place sur le plan technique.

Sa programmation peut s'orienter selon deux axes. L'un est informatif (quotidien de la vie carcérale), l'autre culturel (films, retransmissions de débats). Patrick Heiwy et Patrick Floch, des Films du

Chemin, ont eu en charge le canal interne de la maison d'arrêt de Strasbourg. L'axe informatif n'est pas à négliger car il "ramène un peu de lien social et d'unité au sein d'un espace disloqué". Mais c'est en rétablissant un "lien avec l'extérieur" qu'il suscite le plus d'intérêt, et Patrick Floch de se souvenir des "premières années fastes" où le canal interne diffusait des films en partenariat avec le "festival de Strasbourg".

Destiné potentiellement à la totalité des détenus, le canal n'en touche qu'une petite partie. Ses horaires de diffusion ne correspondent pas forcément à ceux des activités des détenus et il se heurte à la concurrence des autres chaînes. Cependant, certaines programmations sont des événements, notamment celle des films réalisés dans la prison. Ceux-ci n'ont souvent aucun autre espace de diffusion que ce canal, qui est aussi un lieu d'apprentissage de l'image (formation, élaboration des sujets par les détenus). "Les activités liées au canal interne sont un moyen de réflexion privilégié sur la conception de l'image et de l'information et sur le rapport à ces deux éléments" souligne-t-on au Ministère de la Justice, où l'on considère le canal comme "un supplément très intéressant à la télévision". "Néanmoins", précise-t-on, "il serait hasardeux de l'envisager comme une alternative possible". DM

Filmer sans se voir

Des ateliers vidéo conduits par l'association "Question de regard" mettent en relation des adolescents du Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis à des groupes de jeunes scolarisés de l'extérieur.

Depuis 1997, Question de regard réunit des personnes qui placent les questions de société au cœur de leurs préoccupations, que ce soit des réalisateurs, sociologues, scénaristes, psychologues, photographes, ou enseignants... Mathilde Mignon et Sylvie Berrier, réalisatrices, sont co-fondatrices de l'association : "Les projets (vidéo, photo, etc) de l'association visent à faire se rencontrer des groupes sociaux qui a priori ne se rencontrent pas dans le quotidien et à les faire travailler ensemble sur des projets artistiques". Ensemble, mais sans jamais se rencontrer de visu. C'est uniquement à travers des échanges (de textes, de sons, d'images), "dans la fabrication du projet et dans l'imaginaire" que s'opère la rencontre. Sylvie Berrier précise : "L'enjeu des actions est aussi de faire évoluer les images préconçues que les gens peuvent avoir les uns sur les autres". D'où cette "volonté de maintenir une distance, de créer un autre espace" de rencontre, où "l'image que chacun veut donner de lui-même ne risque plus de faire écran" entre les personnes.

En 1999, Question de regard met en place une action vidéo* associant des adolescents du centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis à des groupes de jeunes scolarisés de l'extérieur : collégiens du 19e arrondissement en 1999 pour le film *Moi, quand je sors*, élèves d'un lycée technique de Paris pour *Les parallèles se croisent aussi*.

Vient ensuite "Trois tiers de vie", un projet complexe mené avec trois groupes : une classe de Première L du Lycée Jean Jaurès à Montreuil (temps scolaire) ; des élèves de Seconde du Lycée technique Maximilien Volx à Paris, qui ont choisi un atelier de pratique artistique hors temps scolaire ; les jeunes détenus de Fleury-Mérogis qui ont choisi un module Image-médias. Un enseignant fait office de médiateur pour chacun des groupes - à Fleury-Mérogis, une enseignante du service scolaire.

"Trois tiers de vie" donne lieu à la réalisation d'un film par an sur trois ans (deux ont été tournés : *L'entretien* et *Le secret*). On y retrouve le même personnage principal, un adolescent, à différents moments de sa vie. Les premières séances d'atelier sont consacrées aux visionnages de films et d'extraits.

Suivent des exercices individuels d'écriture, puis une lecture collective et anonyme des textes. "La difficulté consiste à transmettre le travail d'un groupe aux autres sans qu'il se sente dépossédé, et à veiller à ce que chaque groupe s'intéresse aux idées des autres (...) On apprend à travailler au-delà du jugement, et en avançant toujours par propositions. Petit à petit, on dégage des lignes narratives".

Au sein de vaste collectif (une centaine d'adolescents au total), tel ou tel groupe peut avoir un rôle moteur à un moment donné. "Mais ce qu'il offre, les autres se le réapproprient. Les impulsions entrent en circulation et finissent par appartenir à tout le monde" observe Sylvie Berrier. L'intérêt de la démarche est qu'un groupe "propose une musique, un texte, un montage, et que les autres répondent : "On n'aurait pas pensé qu'ils écoutaient cela ou qu'ils pouvaient écrire cela... Ah bon, ils ont aimé notre montage ?".

Sachant que les jeunes qui sont en prison ne peuvent pas tourner à l'extérieur (et vice-versa), et par souci d'équilibrer l'implication des groupes dans chaque partie du film, les intervenantes tiennent à ce que chacun travaille de façon approfondie sur des scènes qui seront filmées par d'autres. Même chose au montage : chaque groupe monte des séquences qu'il n'a pas tournées.

Un exemple révélateur de ce cinéma partagé se trouve dans l'interprétation de *L'entretien*, dont le personnage principal est un garçon encapuchonné, filmé de dos en train de passer un entretien d'embauche. "Les jeunes détenus avaient envie d'incarner eux-mêmes ce personnage" raconte Mathilde Mignon, "de s'y retrouver physiquement". En le cadrant de dos et en cachant son visage, ils ont pu enfiler successivement les habits du personnage, silhouette anonyme qui les représente tous. Mathilde Mignon et Sylvie Berrier sont très



© Question de regard

attachées à l'intervention de professionnels sur le tournage (ingénieur du son, opérateur...). "Pour que les jeunes se posent vraiment des questions de cinéma et qu'ils rencontrent des adultes extérieurs à l'association" souligne Sylvie Berrier. Comme le public de Fleury-Mérogis est masculin, les réalisatrices veillent à ce que les professionnels soient des hommes. "Des identifications s'opèrent (...) un rapport positif au monde du travail", pour des jeunes qui sont "parfois dans des conduites d'échec telles que l'idée même de pouvoir réussir à faire le film, à certains moments, est insupportable".

Avant tout, ce rapport de confiance entre les jeunes et les adultes repose sur la présence régulière des réalisatrices qui se rendent en prison une fois par semaine. Pas question de rater ces rendez-vous, sinon "les reproches sont cuisants la fois d'après", observe, amusée, Sylvie Berrier.

À la fin de chaque réalisation, une cassette du film est donnée à chaque participant et des projections sont organisées. C'est le moment de la rencontre "réelle", du face à face entre ceux qui ont travaillé sans se voir. Mathilde Mignon et Sylvie Berrier ne veulent rien forcer, elles ne veulent pas "préparer la rencontre". Elles se contentent d'inviter les uns et les autres et attendent de voir qui viendra.

DM

*Projet financé par les ministères de la Justice, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, "Deux minutes contre la drogue", la Fondation Abbé Pierre, le Conseil général de l'Essonne.

La culture "sous main de justice"

Parmi les différents publics que l'association Hors Cadre a inscrit au cœur de sa démarche de développement culturel, les publics placés "sous main de justice" tiennent une place particulière. Les actions menées avec les personnels et les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont été à l'origine de profondes modifications des modes opératoires qui étaient précédemment à l'œuvre, notamment dans le cadre d'"un été au ciné - cinéville" que Hors Cadre déploie depuis 1994 dans le Nord Pas de Calais.

Les cadres de la direction régionale de la PJJ souhaitaient en 1997 offrir aux jeunes impliqués dans le projet national "Bulles en fureur" une séance de cinéma festive clôturant leur manifestation. J'ai accepté le principe d'un travail en commun à la condition que le cinéma puisse faire l'objet d'un projet similaire à "Bulles en fureur" basé sur l'exigence et la citoyenneté. Ce principe continue de fonctionner. Chaque année, nous proposons aux jeunes quatre films (sélectionnés s'ils sont accompagnés par le réalisateur). Les éducateurs de la PJJ mobilisent les jeunes qui effectuent un premier choix à partir des fiches de votes que nous élaborons pour faciliter leur expression et affiner leurs critères de sélection. Les deux films les mieux placés sont visionnés lors de la constitution du jury régional à Lille. Les mandataires des jeunes choisissent le film qui sera programmé et deviennent dès lors les membres du groupe de travail qui, avec notre structure, se chargera d'organiser le débat, ouvert aux différents publics.

Ce mode opératoire que nous nommons "atelier de programmation" s'est depuis largement répandu. Il a profondément renouvelé l'approche et l'organisation des séances avec invité, ainsi que le contenu des débats. Il s'adapte à différents contextes : associé à l'atelier de réalisation ou décliné sur une thématique, avec les jeunes sur des courts métrages, ou avec les adultes en mission locale ou les détenus.

Les réalisateurs sont en général enchantés et sensibles à ce type de projet qui propose un rapport avec les publics qui reste direct et moins "policé" qu'avec les cinéphiles. Ainsi les détenus de Loos ont pu rencontrer Paul Vecchiali ou plus récemment William Karel. Les jeunes de la PJJ ont débuté en 1997 avec Jean-Pierre Dardenne pour *La promesse*. Ils ont reçu Manuel Poirié pour *Western*, Olivier Ducastel et Jacques Martineau pour *Drôle de Félix*, Nathalie Saugeon pour *Ali Zaoua, prince de la nuit*, Daniel Tonachella, scénariste de *Vivre me tue* et Sara Forestier, comédienne de *L'esquive* d'Abdelatif Kechiche.

Les ateliers ont suscité des prolongements originaux. Les jeunes de la PJJ ont réalisé un film d'atelier avec Nathalie Saugeon ou ont participé à une séance de *rewriting* du scénario du dernier film de Jean Pierre Sinapi. Beaucoup étaient présents dans l'organisation des Rencontres régionales et certains restent en contact avec nous après avoir quitté les services de la PJJ.

Ces ateliers ont également nourri le partenariat fort qui lie la PJJ à l'association Hors Cadre. Trois films ont été réalisés à ce jour. Trois aventures exceptionnelles qui ont donné des films d'un grand intérêt : *Amour et Mécanique* en 1998, *Fugue* en 2000 et *Le vol de la Mouette* en 2002. D'autres ateliers ont vu une participation significative d'un ou de plusieurs jeunes de la PJJ sans que le film soit issu du partenariat Hors Cadre/PJJ, mais par le biais des communes mixant les publics (*Fo de two pour faire un monde* en 2001, ou *Apokalypsis* en 2002).

Les personnes en détention ont moins fréquemment l'occasion de participer à de telles réalisations. Les questions d'organisation internes des services pénitentiaires : mouvements, activités professionnelles ou de formation des détenus en sont les premiers freins. Les problématiques "classiques" existent également, avec une dimension spécifique : désir

des personnes incarcérées, mobilisation et composition des groupes, durée des peines, mutations dans d'autres établissements, jusqu'aux financements des projets bien évidemment. D'autres freins existent : d'ordre juridique via les questions de droit à l'image, d'autorisation de tournage dans l'espace pénitentiaire, d'autorisation de sortie ou plus simplement, du fait de la formation des professionnels du monde carcéral qui fait peu de place à l'art et à la culture.

De nombreuses expériences ont vu le jour, souvent grâce à une personnalité engagée : un acteur de la culture proposant un projet ou un fonctionnaire du monde pénitentiaire convaincu de l'intérêt des pratiques culturelles et artistiques. Ici le directeur de l'établissement, là un conseiller d'insertion et de probation, ailleurs un instituteur ou un représentant de l'association socio culturelle jusqu'aux surveillants qui sont parfois très impliqués dans les activités proposées aux détenus. Tout ici est affaire de sensibilité personnelle, d'implication dans la vie des établissements, de "climat" et de travail d'équipe, d'accueil réservé aux préconisations ou directives du ministère de la justice ainsi que des accords qui lient les établissements aux autres administrations ou aux collectivités territoriales.

La structuration de l'offre culturelle en détention est un chantier toujours en cours. Dans le Nord Pas de Calais, notre association est chargée de la "mission de développement culturel en milieu pénitentiaire" en relation avec les "travailleurs sociaux" des Services d'Insertion et de Probation. Elle consiste en un travail d'accompagnement, de conseil, de mise en relations de personnes ressources, de qualification des projets et des pratiques, de formations. Une politique de conventionnement vise à développer des relations durables et plus professionnelles entre les différents acteurs. À la croisée des chemins, le chargé de mission est la personne qui peut guider et aider à concevoir les projets.

Ils pâtissent parfois de l'absence d'une réelle "politique culturelle" au niveau des établissements ou des SPIP. On offre aux détenus quelques rendez-vous calqués sur le calendrier de l'extérieur : "printemps des poètes", "fête de la musique". Ces événements, lorsqu'ils sont "plaqués" dans la vie de l'établissement, ne permettent pas toujours de développer un travail de qualité sur le "temps long". Certains spectacles offrent une ouverture réelle sur la culture et peuvent déboucher sur un véritable partenariat avec une structure culturelle facilitant la mise en place d'atelier de pratique. Mais le plus souvent, ces ateliers restent inscrits dans une perspective "occupationnelle" reconduits d'année en année sans grande évaluation et parfois sans accompagnement professionnel.

Dans le monde carcéral comme dans d'autres milieux institutionnels, la pratique culturelle et artistique est un vaste chantier. Il réclame cependant, s'agissant de personnes privées de liberté, une attention soutenue. Plus qu'ailleurs les projets doivent porter la marque d'une profonde rigueur et d'une grande ambition. Comment imaginer d'aider au développement des personnes et à une réinsertion durable, sans prendre la qualité de ce qui leur est offert comme un préalable aussi bien culturel qu'éducatif ?

NICOLAS HUGUENIN,
DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION HORS CADRE

Le mécénat

La loi du 1er août 2003 modifie considérablement le système du mécénat en France. Elle ouvre les portes des financements privés à toutes les structures d'intérêt général et offre une place particulière aux structures associatives de spectacles vivants et de cinéma.

La nouvelle loi clarifie le principe même du mécénat. C'est un soutien financier, matériel ou humain apporté par une entreprise ou un particulier, à un organisme ou une activité d'intérêt général, et qui ouvre droit, dans les conditions prévues par la loi, à un avantage fiscal. C'est un don. Il se distingue du parrainage (terme légal désignant le sponsoring), soutien apporté par une entreprise ou un particulier à toute personne ou manifestation en vue d'en retirer un bénéfice commercial.

Toutes les formes de mécénat peuvent être prises en compte : dons en numéraire, en nature (biens immobiliers, marchandises, matériaux offerts, mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques), mécénat de compétences (offre de prestation de service ou mise à disposition gratuite de salariés), partenariat média (collaboration, échanges de communication).

Cette nouvelle loi ouvre son champ d'action à tous les organismes d'intérêt général (et plus seulement reconnus d'utilité publique) et s'applique à toutes les causes d'intérêt général, notamment éducatives, scientifiques, sociales, humanitaires, sportives, familiales et culturelles. Les structures doivent avoir une gestion désintéressée et une activité non lucrative (être reconnues par les services fiscaux comme non commercia-

les).

Une association soumise au régime de la sectorisation fiscale (séparation des activités lucratives des activités non lucratives) peut bénéficier du mécénat, sur ces activités non lucratives et dans la mesure où l'activité lucrative est accessoire de l'activité principale. Les dépenses de mécénat ne sont pas soumises à TVA, contrairement aux dépenses de parrainage.

Il n'existe pas de procédure de reconnaissance "d'intérêt général". Il est donc fortement recommandé de s'adresser au service des Impôts par la procédure du "rescrit". Tout organisme a la possibilité (et non l'obligation) de vérifier auprès du correspondant association de l'administration fiscale si les dons qu'il reçoit sont éligibles au régime du mécénat (Accord tacite si non réponse dans les six mois). Cette procédure permet d'éviter une amende pour délivrance irrégulière de reçus fiscaux.

Les avantages fiscaux sont importants pour les donateurs et devraient permettre des apports non négligeables de financements privés (entreprises comme particuliers). Si une place à part est offerte aux spectacles vivants et au cinéma, on peut néanmoins s'interroger sur cette entrée potentielle de nouveaux financements privés. Les festivals pourront-ils pérenniser ces finance-

Contreparties

Les entreprises peuvent retirer des contreparties de leur action de mécénat, dès lors qu'il existe une "disproportion marquée" entre le don et le montant de cette contrepartie. Il est communément admis que cette disposition ne peut être inférieure à un rapport de 1 sur 4 (soit 25% du don).

Pour le spectacle vivant, la musique et le cinéma

Concernant les organismes publics dont la gestion est désintéressée, et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, il est prévu qu'ils peuvent bénéficier du mécénat d'entreprise (réduction d'impôts de 60%) même s'ils sont assujettis à la TVA et aux autres impôts commerciaux (par exemple, les structures organisatrices de festival).

ments et maintenir leur indépendance ? Les structures non commerciales assumant des missions de service public et d'intérêt général garderont-elles le même niveau de subventionnement public et pourront-elles continuer à engager des projets sur le long terme ?

Tous les détails de la loi ne sont pas encore peaufinés. Des circulaires d'application devraient permettre aux services fiscaux de préciser certains points, comme les notions très subjectives d'intérêt général (quid de la restauration des films privés) ou de contrepartie (disproportion marquée ? ; quels éléments à prendre en compte dans le calcul des contreparties ?)

FRC

Bénéficiaires des versements éligibles au mécénat

- Les fondations ou associations reconnues d'utilité publique
- Les œuvres ou organismes d'intérêt général (en particulier les associations loi 1901)
- Les organismes publics ou privés à gestion désintéressée (mais dont l'activité peut être lucrative) présentant des spectacles vivants et cinématographiques.
- L'État, ses établissements publics et les collectivités territoriales, pour des actions déterminées
- Certains établissements d'enseignement publics ou privés

Avantages fiscaux pour les mécènes

Pour les entreprises : réduction du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté à hauteur de 60% du montant du don. Le montant du don servant de base de calcul de la réduction d'impôt est plafonné actuellement à 0,5% du chiffre d'affaires : l'excédent est reportable sur cinq ans.

Pour les particuliers : réduction du montant de l'impôt sur le revenu acquitté à hauteur de 66% (loi de finances 2005) des sommes versées : le montant du don servant de base au calcul de la réduction d'impôt est plafonné annuellement à 20% du revenu imposable.

* Ne sont traitées dans cette fiche que les dispositions qui s'appliquent aux domaines du cinéma et de l'action culturelle (une part importante de la loi s'applique au patrimoine et à l'art contemporain).

un été au ciné-cinéville passe à 2005 !

Pour sa 14e édition, "un été au ciné-cinéville 2004" a poursuivi sa mission avec l'appui d'un réseau riche et dynamique de partenaires-relais sur le terrain. Si le nombre de participants aux actions du dispositif se maintient par rapport à 2003 (250 000 en France), les territoires concernés et les actions mises en place augmentent légèrement pour atteindre 440 sites et 1600 actions au total (contre 400 et 1400 en 2003). Une implication plus forte des publics touchés est l'une des caractéristique de cette édition. Les actions s'inscrivent désormais dans la durée (les ateliers se déroulent sur des périodes de plus en plus longues). Les productions issues des ateliers pratiques sont plus abouties comme en atteste la sortie du DVD *Images de ma ville* regroupant des films d'ateliers sur la mémoire des quartiers et des habitants (Prod. Kyrnéa). À noter, parmi les 200 films diffusés en salles ou en plein air dans le cadre du dispositif, 70% d'entre eux étaient des titres recommandés art et essai.

Riches d'images, d'échanges et de réflexions sur les pratiques d'éducation à l'image, les Rencontres Nationales "un été au ciné-cinéville" se sont déroulées du 16 au 18 décembre 2004 à Paris au Forum des Images. Elles ont regroupé plus de 500 personnes (participants au dispositif, professionnels du cinéma, de l'action sociale et culturelle, partenaires européens, grand public). Elles ont permis à plus de 150 jeunes de montrer leurs films réalisés au cours des ateliers, de découvrir ceux des autres et de réfléchir sur leur travail. Elles ont été l'occasion pour les partenaires nationaux de réaffirmer leur soutien à cette opération. En 2005, outre les jeunes issus de quartiers sensibles qui restent l'axe prioritaire, le dispositif

étendra son réseau et ses actions auprès de nouveaux partenaires et de nouveaux publics : milieu hospitalier, maisons de retraite, milieu carcéral ou rural. Les projets de territoires montés en partenariat (alliant acteurs sociaux, culturels et institutionnels) sont désormais la règle, au-delà d'une logique d'actions. En 2005, la mémoire des populations et des territoires sera de nouveau un thème privilégié, complété par celui de la relation à l'autre et de la diversité culturelle.

Créé en 1991, "un été au ciné-cinéville" n'a pas modifié ses objectifs fondamentaux : favoriser l'accès aux pratiques cinématographiques et l'éducation à l'image des populations qui n'y ont pas accès. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord interministériel relatif au programme "cinéville", signé par le Centre national de la cinématographie, le Ministère de la culture et de la communication, la Délégation interministérielle à la ville, la Direction de la vie associative du Ministère de la jeunesse et des sports, et le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild, ex-Fas). Mis en oeuvre dans chaque région par une coordination régionale mandatée par la Direction régionale des affaires culturelles, il s'articule autour de plusieurs types d'actions : ateliers cinématographiques, projections de films en plein air, séances rencontres en salle avec les réalisateurs, réductions tarifaires, formation des publics relais. "cinéville" poursuit un double objectif : culturel, par un soutien et un encouragement au 7^e art, et social avec des animations de qualité.

FRANÇOIS CAMPANA

Formation proposée par le Centre national de la cinématographie et KYRNÉA international

Initiation à la mise en place d'activités cinéma et à la médiation cinématographique

Public : professionnels et bénévoles des associations sociales et éducatives

LE 24 MAI 2005
AU CNC

12, RUE DE LUBECK
75016 PARIS

Choisir un film : programmation, réflexion, quel enjeu ?

Technique et cabine de projection.

Monter une action cinéma en partenariats : structures et dispositifs.

Outils pédagogiques pour travailler autour d'un film.

Renseignements et inscriptions :

01 47 70 71 71

KYRNÉA international, Cécile Flaugère
communication@kyrnea.com

Abonnez-vous pour 6 numéros à projections actions cinéma / audiovisuel

Abonnement : 15 Euros - Abonnement de soutien : 30 Euros 50 Euros +

Joindre un chèque libellé à l'ordre de KYRNEA International

Nom Prénom

Structure

Adresse

Code postal Ville

tél. : mail :

Bulletin à retourner à : Kyrnea International - 80, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris

Appel à projet en Rhône-Alpes

Dans le cadre de "TRACES" forum régional des mémoires de l'immigration en octobre 2005 et soutenu par le FASILD, ARALIS effectue un repérage des actions en cours de réalisation et des porteurs de projet ayant traité de la thématique mémoire, territoire, immigration dans la région Rhône-Alpes. Un traitement à travers des formes artistiques contemporaines est privilégié. Ce repérage peut aussi intégrer des actions exemplaires au niveau national.

Mustapha Najmi / 04 72 75 79 30
mustapha.najmi@aralis.org

Graines d'absurde

Le 6e festival de cinéma "Du grain à démodre" organisé par des jeunes de 10 à 25 ans, propose un concours d'écriture de scénario sur l'absurde ouvert aux auteurs de 15 à 25 ans. Pour participer, il faut écrire un scénario de 3 à 5 pages maximum, en français, anglais ou allemand et l'envoyer avant le 15 juin 2005. Six scénarii seront choisis et les gagnants seront invités au festival du 7 au 15 octobre 2005 à Gonfreville L'Orcher en Normandie. Les scénarios lauréats seront lus pendant le festival par des comédiens professionnels, puis mis en ligne sur le site.

Du Grain à démodre / 02 35 47 12 85
www.dugrainadémodre.net

Appel à projet Ile-de-France

Le centre de ressources et de productions audiovisuelles du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'académie de Créteil recherche des enseignants ou des porteurs de projet de la région parisienne prévoyant de travailler sur la mémoire de l'immigration avec des jeunes en 2005-2006. Ces projets pourraient être filmés et enrichir le volet "Parcours pédagogiques" (52 mn) du DVD "Mémoires des immigrations" réalisé par le CRDP. L'équipe rencontrera les personnes intéressées jusqu'en juin 2005.

CRDP / Fanny Desvignes
01 64 14 22 57
fanny.desvignes@ac-creteil.fr

Solidar'été

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative renouvelle en 2005 l'opération "Solidar'été" - CREPS ouverts" qui vise à faire de la période estivale un moment de lutte contre l'isolement sous toutes ses formes et à tous les âges. Les CREPS (centres régionaux d'éducation populaire et de sports) sont au cœur du dispositif. En partenariat avec des associations nationales et de nombreuses structures locales (centres sociaux, Caf, associations sportives et culturelles, etc.), ils mettent en place de courts séjours ou des journées sportives, culturelles ou scientifiques à destination d'un public jeune. A l'été 2004, plus de 4000 jeunes ont bénéficié de ce programme dans toute la France.

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Pierre Montaudon / 01 40 45 99 54
www.jeunesse-sports.gouv.fr/solidarete

5 continents, 5 documentaires

L'ASBL Fondation Dragone et les créations du Dragon proposent à 5 réalisateurs de 5 continents de vivre pendant 5 semaines une résidence de réalisation en documentaire dans la ville de La Louvière en Belgique du 17 août au 20 septembre 2005. Le projet baptisé "(5) sur 5" s'adresse à des documentaristes peu expérimentés. La résidence est entièrement prise en charge par l'organisation (voyage, hébergement, restauration, matériel, équipe technique). Chaque réalisateur doit tourner un documentaire de 10 minutes dans la région de La Louvière sur le thème de la folie. Un professionnel confirmé conseille les cinéastes à chaque étape (l'année dernière, Patric Jean) et une personnalité locale leur fait découvrir la région. Pour postuler, les jeunes réalisateurs doivent avoir entre 18 et 35 ans et justifier d'une expérience de 1 à 5 ans dans le domaine du cinéma (autodidacte, étudiant en cinéma). CV, lettre de motivation et éventuellement extraits de réalisations précédentes sont à envoyer jusqu'au 2 mai 2005.

(5) sur 5 / Florian Nohora / +32(0)64 312 631 / www.dragone.be/5sur5/

actualités envoyez vos films

1ère édition de Récréacourt

L'association culturelle "Comme Vous Émoi" de Montreuil organise la première édition du festival de courts-métrages "Récréacourt" pour le jeune public (6-10 ans) les 21 et 22 mai 2005 sur le thème des héros et des héroïnes. Le festival est ouvert aux professionnels comme aux amateurs et toutes les catégories sont acceptées (fiction, animation, documentaire...). Des films d'une durée d'environ dix minutes sont attendus jusqu'au 1er avril 2005. Deux prix sont attribués : l'un décerné par un jury de professionnels et l'autre par un jury d'enfants. Des enfants du quartier présenteront leur propre vision du héros à travers un film réalisé par "Comme Vous Émoi" et l'exposition de leurs créations chantées, parlées, lues, dessinées...

Récréacourt / Espace "Comme Vous Émoi" / 01 48 57 05 10
http://comme.vous.emoi.free.fr



1 festival, 4 pays

APAS Films organise la 2e édition du Festival International du court métrage de la Grande Région qui a lieu au Luxembourg, en France, en Belgique et en Allemagne du 8 au 11 décembre 2005. Un prix du meilleur court métrage amateur y est décerné. Tous les genres sont acceptés. Date limite d'inscription et d'envoi du DVD pour visionnage : 15 mai 2005.

Festival de la Grande Région / http://shorts-festival.com

Mantes-la-Jolie en numérique

Le Centre culturel Le Chaplin à Mantès-la-Jolie organise le Festival du Film numérique de Mantès-la-Jolie du 14 au 22 mai 2005. La sélection est ouverte aux films tournés en numérique de tous les genres : courts, moyens et longs métrages de fiction, vidéos d'art et installation vidéo, documentaires, films d'animations, films familiaux. Inscriptions jusqu'au 18 avril 2005.

Centre culturel Le Chaplin / 01 30 63 78 00 /
www.lechaplin.com

actualités à suivre

Art numérique à ciel ouvert

La seconde édition du Festival 1er Contact, festival d'Art numérique à Ciel ouvert a lieu à Issy-les-Moulineaux du 15 au 24 avril 2005. Pendant 10 jours, une dizaine d'installations numériques et interactives trouvent place dans des espaces publics très fréquentés du centre ville. En parallèle, le 5e colloque sur l'écriture interactive se rassemble le 17 avril pour faire un nouveau point sur les formes artistiques issues du numérique (gratuit sur inscription). Festival et colloque sont organisés par le Cube, premier espace culturel entièrement dédié à la création numérique, qui la produit et la diffuse à travers des résidences d'artistes, ateliers, rencontres, projections, expositions, etc.

Festival 1er Contact / 01 58 88 3000 / www.festival-1ercontact.com

25 ET 26 AVRIL 2005 COMEDIE DE VALENCE (DRÔME)



Rencontres organisées par la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB) sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Justice, avec le soutien de la Délégation interministérielle à la Ville et en partenariat avec la Ville de Valence, la Comédie de Valence et l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD).

www.ffcb.org

Du 8 au 17 avril

CÔTÉ COURT



14^e festival du film court en Seine-Saint-Denis

[Rétrospective] l'Essai au cinéma : 20 PROGRAMMES, 70 FILMS

Compétition Fiction • Compétition Experimental / Essai / Art vidéo • Panorama
Hommage à Maurice Lemaître • Soirée Bernadette Lafont • Hommage à Guy Gilles
Focus : Jean-Claude Rousseau • L'Écran des enfants : Carte blanche à Folimage
La Folle Nuit du court : la Nuit de l'Inattendu • Lectures de scénarios • Rencontres, débats

Ciné 104 - Festival Côté court / Métro: Église de Pantin / 01 48 46 95 08 / www.cotecourt.org

